

Paris, le 23 mars 2017

À l'occasion de la première Semaine de l'épargne salariale qui se tient du 27 au 31 mars, le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) et le FIR mettent à jour leur guide ISR dédié. Ce guide pédagogique s'adresse à l'ensemble des épargnants en entreprise afin qu'ils choisissent l'ISR en connaissance de cause. Le guide répond à trois questions :

- Pourquoi épargner dans le cadre proposé par mon entreprise ?
- Pourquoi choisir l'investissement Socialement Responsable (ISR) ?
- Qui m'assure du bon fonctionnement des fonds ISR ?



Fin 2016, les fonds ISR d'épargne salariale représentaient près de 24 milliards d'euros, en progression de 7% sur un an (source : AFG). Hors actionariat salarié 1 euro sur 3 est socialement responsable.

A propos :

Le CIES.

En 2002, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et la CGT ont créé le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) pour, en commun, développer l'épargne salariale, entrée en 2001 dans le champ des négociations collectives. Il promeut des solutions pratiques au service des salariés, afin que ceux-ci maîtrisent leur épargne salariale dans des conditions optimales de sécurité et de justice.

Composé de huit membres bénévoles, le CIES labellise gratuitement des gammes de fonds d'épargne salariale ISR qui respectent son cahier des charges : qualité et souplesse de l'épargne des salariés, et gestion socialement responsable. Chaque gamme labellisée fait l'objet d'un suivi attentif par un comité de suivi, nommé par le CIES. Le Comité se réunit deux fois par an, il auditionne les représentants des sociétés de gestion et contrôle le respect du cahier des charges définissant le Label du CIES.

Site web : www.ci-es.org

Contact : Dominique Drouet - drouet@ci-es.org - Tél +33 (0)1 42 03 80 76

Le FIR est une association française multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, organisations de place et syndicats.

Chaque année à l'automne, le FIR organise la Semaine de la finance responsable qui est placée sous le Haut patronage du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer (MEEM) et celui de l'Économie et des Finances. En 2010, le FIR a lancé CorDial, une plate-forme de dialogue avec les sociétés cotées sur les questions de développement durable. Le FIR remet également chaque année depuis 2005, des prix et bourses aux meilleurs de travaux de recherche académique européens en « Finance et Développement Durable ». Ce prix est organisé depuis 2010 en partenariat avec les Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Le FIR est avec l'AFG - Association Française de Gestion financière - et l'Eurosif l'un des porteurs du Code de transparence pour les fonds ouverts obligatoire pour ceux qui se revendiquent de l'ISR en France. Le FIR est membre en France de la Plateforme RSE et l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

Site web : www.frenchsif.org

Contact : Grégoire Cousté - gregoire.couste@frenchsif.org - Tél +33 (0)1 40 36 61 58